COMPTE-RENDU Séance du 09 juillet 2020

Nombre de membres afférents au conseil Municipal: 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9 + 2 procurations

Le neuf juillet deux mille vingt à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Olivier MICHOT, Maire, dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 juillet 2020.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Béatrice CHENET, Marie-Claire CHOLLEY, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Corinne FAUVET-BODIN, Jean-Loup JAMET, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Pascal BALLEREAU,

Absents excusés: Marie-Claude MASSUARD, Michaël BLANCHARD

Pouvoirs: Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET

Michaël BLANCHARD à Olivier MARTINET

Le Conseil a choisi pour secrétaire Jean-Loup JAMET

ORDRE DU JOUR:

- Indemnités de fonction des élus
- Délégation(s) donnée(s) au Maire par le Conseil Municipal
- Création des commissions municipales
- Désignation des délégués communaux dans les différents syndicats hors commune
- Autres désignations (en-dehors des syndicats)
- Avenant à la convention « service instructeur du droit des sols du Pays de Valençay en Berry »

1) Indemnités des élus

Les articles 92 et 93 de La loi engagement et proximité (promulguée le 27/12/2019) visent à revaloriser les indemnités maximales des maires et adjoints des communes de moins de 3 500 habitants. Le taux maximal pour les communes de moins de 500 habitants est augmenté de 50 % pour les maires et leurs adjoints.

Le Conseil a décidé, à 7 voix pour et 4 voix contre, de fixer le montant des indemnités comme suit : 25.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Maire et 9.90% pour les adjoints.

2) Délégations données au Maire :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (travaux, fournitures et services) dans les limites d'un montant annuel de 20 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de $1\ 000\ \mbox{\columndef}$.

3) Création des commissions communales :

• Commission des travaux et marchés publics

Désigne pour siéger à cette commission les membres suivants :

Marie-Claude MASSUARD
Aimé MONJOIN
Pascal BALLEREAU
Marie-Claire CHOLLEY
Michaël BLANCHARD
Jean-Loup JAMET

• Commission d'appel d'offre

Désigne pour siéger à cette commission les membres suivants :

Marie-Claude MASSUARD
Aimé MONJOIN
Pascal BALLEREAU
Marie-Claire CHOLLEY
Michaël BLANCHARD
Jean-Loup JAMET

• Commission voirie et chemins communaux

Désigne pour siéger à cette commission les membres suivants :

- Olivier MARTINET - Pascal BALLEREAU

Aimé MONJOIN

• Commission information, communication, loisirs et culture

Désigne pour siéger à cette commission les membres suivants :

Jean-Loup JAMET
Bruno CLEMENT DE GIVRY

- Marie-Claude MASSUARD - Corinne FAUVET-BODIN

• Commission de contrôle des listes électorales

Désigne pour siéger à cette commission les membres suivants :

1 titulaire : Pascal BALLEREAU1 suppléant : Béatrice CHENET

4) Commission communale des impôts directs (CCID)

A la demande de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, le Conseil doit dresser une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants. Parmi cette liste, six membres seront désignés titulaires et six suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs. Le Conseil a donc dressé cette liste de 24 personnes.

5) Les délégués élus au sein des syndicats hors commune

Syndicat mixte du Pays de la Châtre en Berry

T: Olivier MICHOT – Marie-Claire CHOLLEY

S: Corinne FAUVET-BODIN – Aimé MONJOIN

Syndicat départemental d'Energies de l'Indre (SDEI)

Aimé MONJOIN

Syndicat intercommunal de transport scolaire du secteur de la Châtre (SIVU)

T: Michaël BLANCHARD

S: Olivier MICHOT

Syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre

T : Olivier MICHOT S : Olivier MARTINET SIVOM « les 5 Vallées »

T : Olivier MICHOT – Marie-Claire CHOLLEY S : Michaël BLANCHARD – Jean-Loup JAMET

6) Autres désignations (hors syndicat)

Coordination gérontologique Marie-Claire CHOLLEY Bruno CLEMENT DE GIVRY

<u>Comité National d'Action Social</u> (CNAS) Olivier MARTINET

Association pour le Développement Agricole et Rural (ADAR) Olivier MICHOT Marie-Claire CHOLLEY

Agence Technique Départementale (ATD 36) Olivier MARTINET

<u>Correspondant Défense</u>: Jean-Loup JAMET

7) <u>Avenant n°2 à la convention du service instructeur des documents d'urbanisme du Pays de Valençay en Berry</u>

Le Conseil autorise le maire à signer l'avenant qui précise les conditions en cas de rupture de convention.

Le secrétaire de séance, Jean-Loup JAMET Le Maire, Olivier MICHOT

Les Conseillers,